



SYMTOMA
AIGOUAL - CÉVENNES - VIDOURLE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Exercice 2008

Mars 2009

...en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000

A - INDICATEURS TECHNIQUES :

I. Territoire desservi

Le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilées « Aigoual-Cévennes-Vidourle », ci-après dénommé SYMTOMA Aigoual-Cévennes-Vidourle a été créé le 28 janvier 1999.

Sa population est de 43 897 habitants (INSEE 2009 *avec population comptée à part*) répartis dans 81 communes.

Au 31 décembre 2008, il regroupait les EPCI suivants :

- Communauté de communes de l'Aigoual (9 communes – 3 069 habitants) ;
- Communauté de communes du Pays Viganais (22 communes – 10 662 habitants) ;
- Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (13 communes – 11 937 habitants) ;
- Communauté de communes Coutach-Vidourle (17 communes – 8 440 habitants) ;
- Communauté de communes Cévennes-Garrigue (15 communes – 8 632 habitants) ;
- Communauté de communes de La Vallée Borgne (5 communes – 1 157 habitants).

II. Compétences exercées

En 2008, le SYMTOMA a assuré à partir des déchèteries et stations de transit présentes sur sa zone, le transport et le traitement :

- des ordures ménagères résiduelles (non valorisables) ;
- des produits ménagers recyclables (verre, papiers-journaux-magazines, emballages, organiques) ;
- des déchets encombrants résiduels (non valorisables) ;
- des cartons et du polystyrène expansé ;
- des ferrailles ;
- des déchets végétaux et du bois (mobilier, palettes, caquettes,...) ;
- des déchets inertes (gravats) ;
- des déchets dangereux des ménages (toxiques), y compris les DASRI (piquants) ;
- des huiles minérales et végétales, y compris les bidons vides associés ;
- des piles, des accumulateurs portatifs et des batteries ;
- des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), y compris les ampoules et tubes d'éclairage ;
- des textiles ;

III. Données quantitatives (tous les ratios sont calculés sur la base de la population INSEE 2009) :

	Quantités traitées	Résultats 2008	Prestataires de traitement	Rappel 2007	Rappel 2006	Rappel 2005
Ordures ménagères résiduelles	12 957,72 t	295,18 kg/hab.	Société SITA Sud (CSDU/Bellegarde)	310,17 kg/hab.	323,28 kg/hab.	330,93 kg/hab.
Déchets encombrants résiduels	2 916,60 t	66,44 kg/hab.	Société SITA Sud (CSDU/Bellegarde)	55,74 kg/hab.	57,54 kg/hab.	53,56 kg/hab.
Verre, papiers, emballages recyclables	3 362,12 t	76,59 kg/hab.	- sociétés Delta Recyclage (Lansargues) et Cévennes Déchets (Alès) - société VDL (verrerie/Vergèze)	74,58 kg/hab.	68,39 kg/hab.	60,46 kg/hab.
Cartons	517,19 t	11,78 kg/hab.	SYMOMA	11,27 kg/hab.	13,39 kg/hab.	10,73 kg/hab.
Ferrailles	948,34 t	21,60 kg/hab.	Société CCA (Molières-Cavaillac)	22,36 kg/hab.	29,87 kg/hab.	27,29 kg/hab.
Gravats	11 754,17 t	267,77 kg/hab.	Sociétés Prod'En (Quissac) et Cévennes Déchets (Alès)	242,00 kg/hab.	198,26 kg/hab.	(*)
Déchets végétaux	3 945,74 t	89,89 kg/hab	- société CCA (Molières-C.) - société Le Merdanson (Moulès-et-B.) - société Terrasol (Gailhan) - SYMOMA (site de St Sauveur-C.)	87,43 kg/hab	81,97 kg/hab.	(*)
Bois	1 361,13 t	31,01 kg/hab.	Sociétés S.B.R. (Nîmes) et Cévennes Déchets (Alès)	30,62 kg/hab.	7,47 kg/hab.	(*)
Déchets Dangereux des Ménages + huiles de vidange avec leurs bidons souillés	84,06 t	1,91 kg/hab.	Société Spur-Environnement (Rognac)	1,57 kg/hab.	1,39 kg/hab.	1,18 kg/hab.

Huiles végétales	0,46 t	0,01 kg/hab.	Société La Méjeanelle (St Hippolyte du Fort)	0,03 kg/hab.	0,02 kg/hab.	0,06 kg/hab.
Batteries	1,34 t	0,01 kg/hab.	société GDE (Aubord)	0,33 kg/hab.	0,43 kg/hab.	0,80 kg/hab.
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	418,68 t	9,54 kg/hab.	Société agréée ERP France (Lyon) et Eco-Systèmes (Paris) à partir du 1 ^{er} juillet	8,84 kg/hab.	<i>(pas de collecte spécifique)</i>	<i>(pas de collecte spécifique)</i>
Amiante liée	42,44 t	0,97 kg/hab.	Sociétés ATO (Sommières) et Jouvert (Laval-Pradel)	0,52 kg/hab.	<i>(pas de collecte spécifique)</i>	<i>(pas de collecte spécifique)</i>
Ampoules et tubes d'éclairage	0,39 t	<0,01 kg/hab.	Société agréée Recylum	<0,01 kg/hab.	<i>(pas de collecte spécifique)</i>	<i>(pas de collecte spécifique)</i>
Textiles	52,55 t	1,20 kg/hab.	Entreprise d'insertion Abi d'Occ (Vauvert)	0,69 kg/hab.	1,03 kg/hab.	(*)
Piles et accumulateurs électriques	4,51 t	0,10 kg/hab.	Société agréée Corepile (Paris)	0,12 kg/hab.	0,09 kg/hab.	0,10 kg/hab.
Sous total hors bois, gravats et déchets végétaux	21 426,64 t	488,11 kg/hab.		484,83 kg/hab.	493,38 kg/hab.	485,11 kg/hab.
TOTAL	38 487,68 t	876,77 kg/hab.		846,26 kg/hab.	783,12 kg/hab.	(*)

(*) Données impossibles à comparer entre elles

IV. Autres compétences exercées

Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) : le responsable technique est intervenu directement dans la rédaction et l'élaboration de deux dossiers de demande d'autorisation d'exploiter au titre de la réglementation ICPE. Il s'agit du dossier avorté du site du Triadou à St Bauzille de Putois qui était réservé aux déchets inertes issus des déchèteries de Ganges et St André de Majencoules, et du dossier encore en cours d'instruction par les services de l'Etat, sur la commune de Lanuéjols, destinée aux déchets inertes issus de la déchèterie de St Sauveur-Camprieu.

Interventions en milieu scolaire ou assimilé : l'agent d'animation du syndicat mixte est intervenu en accompagnement de la visite de la déchèterie de Ganges par un groupe de personnes en formation à l'IFAD, le 4 juillet. Avec le vice président délégué à la communication, il s'est également associé à la semaine nationale de réduction des déchets du 22 au 30 novembre en organisant un concours d'affiches sur le thème « Zéro déchet » auprès des établissements scolaires (5 écoles et 160 élèves ont participé). Toujours à l'occasion de cette semaine nationale, déclinée localement en une semaine de sensibilisation « Trop de déchets en Pays Viganais ! », le président et l'agent ont contribué à la tenue des ateliers de réflexion de l'association Rouage.

En fin d'année, un deuxième concours a été organisé auprès des scolaires sur le thème de la valorisation du polystyrène expansé. Cette initiative a engendré 16 interventions en classe et 288 élèves participants.

Le 11 octobre, il y a eu une animation au Parc National des Cévennes. Tandis que le 13 octobre, l'équipe technique et l'agent de communication encadraient la visite du centre de tri de Lansargues organisée pour les nouveaux élus du périmètre.

Nettoyage des PAV : il a été assuré épisodiquement durant l'année en fonction des disponibilités des agents de terrain. Mais compte tenu de l'activité « cartons » et de la mise en route de la filière « polystyrène », seul un quart du parc, environ, a pu être lavé une fois.

Compostage individuel : lancée en 2004, l'installation de composteurs individuels dans les foyers volontaires s'est poursuivie en 2008 avec 303 unités distribuées. Cela porte à 2 250 foyers couverts depuis 2004, soit près de 13% de la population du syndicat mixte (base de calcul : $1 \text{ foyer} = 2,5 \text{ habitants}$).

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : cette nouvelle filière, initiée par le syndicat mixte en septembre 2007, a permis de récupérer en 2008, 1 120 boîtes d'aiguilles de seringues usagées auprès de 8 pharmacies volontaires du territoire. Les boîtes, d'un volume unitaire de 0,7 litre, sont distribuées par l'officine à chaque patient concerné par l'automédication par injection, en fonction de ses besoins. Une fois remplie, la boîte est rapportée au pharmacien et regroupée par cartons de 30 unités qui sont enlevés lors d'une tournée trimestrielle pré-établie. Le traitement de ces déchets est assuré par la société spécialisée ATO de Sommières qui assure également la collecte et le renouvellement des cartons auprès des pharmacies. Le mode de destruction est l'incinération sur le site de la société Evolia à Nîmes.

V. Quelques précisions

Les gravats et la ferraille : le poids annoncé est une estimation basée sur les volumes récupérés et la densité moyenne observée généralement (gravats : $0,83 \text{ t/m}^3$; ferraille : $0,12 \text{ t/m}^3$).

Les déchets végétaux de déchèteries : là encore, le poids annoncé est une estimation basée sur les volumes récupérés et la densité moyenne observée généralement ($0,19 \text{ t/m}^3$). Tous les déchets végétaux ont subi un broyage avant d'être compostés. Quatre sites de compostage ont été sollicités :

- les plates-formes « publiques » de St Sauveur-Camprieu et de Molières-Cavaillac où sont intervenues les sociétés CCA et Cévennes-Déchets pour le broyage et le criblage à la demande du SYMTOMA,
- les sites privés de compostage des sociétés Terrasol (à Gailhan) et Le Merdanson (à Moulès-et-Baucels) pour les végétaux récupérés sur les déchèteries de St Hippolyte (Terrasol), Sauve (Terrasol) et Ganges (Le Merdanson).

Le bois de déchèteries : cette filière a été assurée par la société nîmoise S.B.R. Compte tenu des différentes variétés de bois récupérés (nobles, résineux, peints, bruts, vernis, traités,...), le principal débouché de ce produit est la fabrication de plaquettes pour l'exportation (panneaux d'agglomérés ou combustible).

Autre réalisation 2008 : l'expérience de compactage du polystyrène expansé conduite en 2007 s'est concrétisée en 2008 par la mise en place définitive de cette filière. Au cours de l'année, toutes les déchèteries du territoire ont été équipées soit d'une bennette de 9 m^3 pour les plus importantes (Ganges, Molières-Cavaillac, St Hippolyte du Fort, Sauve), soit de sacs en plastique d' 1 m^3 pour les autres (St Sauveur-Camprieu, St André de Majencoules, St André de Valborgne, Lasalle). Sur l'année, 969 m^3 de polystyrène ont été collectés puis compactés sur le site technique du SYMTOMA à St Hippolyte du Fort.

VI. Inventaire du matériel de tri et de collectes sélectives

Au 31 décembre 2007, le SYMTOMA disposait de :

- 156 Points d'Apport Volontaire composés d'une colonne à *verre* et d'une ou deux colonnes à *emballages/papiers* (44 sur le Pays vignais, 34 sur Cévennes-Garrigue, 6 sur l'Aigoual, 36 sur les Cévennes gangeoises et suménoises, 6 sur la Vallée Borgne, 30 sur Coutach-Vidourle) ;
- 208 colonnes à verre individuelles ;
- 62 Points de Proximité, composés d'un abri métallique et de 3 cuves en plastique de 660 litres chacun pour recevoir le *verre* et les *emballages/papiers* (34 sur l'Aigoual, 27 sur Coutach-Vidourle, 1 au dépôt de St Hippolyte) ;
- 617 bacs en plastique de 660 litres, à couvercle *jaune* (186 sur le Pays vignais, 195 sur Cévennes-Garrigue, 24 sur l'Aigoual, 98 sur Coutach-Vidourle, 35 sur la Vallée Borgne, 39 en stock au dépôt de St Hippolyte) ;
- 87 bacs en plastique de 660 litres, à couvercle *bleu* (26 sur le Pays vignais, 25 sur l'Aigoual, 34 sur Coutach-Vidourle, 2 en stock au dépôt de St Hippolyte) ;
- 122 bacs en plastique de 660 litres, à couvercle *vert* (52 sur le Pays vignais, 20 sur l'Aigoual, 46 sur Coutach-Vidourle, 4 en stock au dépôt de St Hippolyte) + 35 bacs en plastique de 240 litres, à couvercle *vert*, sur le Pays vignais ;
- 6 armoires pour déchets ménagers spéciaux, placées dans les déchèteries ;
- 21 bennes (9 m³) pour la récupération en apport volontaire des cartons (13 unités), du polystyrène (5 unités) et des gros bidons en plastique (3 unités) ;
- 34 bennes de 30 m³ et 11 bennes de 12 m³ pour le transport de déchets divers depuis les quais de transit ou les déchèteries ;
- 2 presses à balles (1 verticale et 1 horizontale) ;
- 1 presse à polystyrène expansé ;
- 1 groupe de lavage autonome ;
- 1 appareil mobile de dégazage du matériel réfrigérant ;
- 2 véhicules *petits porteurs* pour le déplacement des bennes de 9 m³ (Iveco et Mercedes < 3,5 t de ptac) ;
- 2 véhicules utilitaires (Renault « Express » et Ford « Transit ») ;
- 1 véhicule léger en location *Longue Durée* (Renault « Clio »)

B - INDICATEURS FINANCIERS (COUTS EXTERNES) :

(Tous les ratios sont calculés sur la base de la population INSEE 2009)

[*Bilan négatif (-) = dépenses pour le SYMTOMA / *Bilan positif (+) = recettes pour le SYMTOMA]

I. les déchets résiduels (acheminés et stockés par la société SITA Sud sur le site de Bellegarde)

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2007	Rappel bilan* 2007
Ordures ménagères résiduelles (Bellegarde)	12 957,72 t	348 262 €	931 304 €	0 €	- 29,15 €/habitant	- 98,75 €/tonne	- 30,06 €/habitant	- 96,90 €/tonne
Déchets encombrants résiduels (Bellegarde)	2 916,60 t	128 897 €	205 129 €	0 €	- 7,61 €/habitant	- 114,53 €/tonne	- 6,72 €/habitant	- 120,53 €/tonne
TOTAL	15 874,32 t	477 159 €	1 136 433 €	0 €	- 36,76 €/habitant	- 101,65 €/tonne	- 36,78 €/habitant	- 100,50 €/tonne

II. les verres, papiers, emballages recyclables

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2007	Rappel bilan* 2007
Verre / papiers / emballages	3 362,12 t	302 643 €	338 220 €	412 205 €	- 5,21 €/habitant	- 68,01 €/tonne	- 6,57 €/habitant	- 88,08 €/tonne

III. les autres types de déchets

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2007	Rappel bilan* 2007
Cartons	517,19 t	33 208 €	0 €	30 882 €	- 0,05 €/habitant	- 4,50 €/tonne	- 0,30 €/habitant	- 26,80 €/tonne
Ferraille	948,34 t	44 945 €	0 €	54 598 €	+ 0,22 €/habitant	+ 10,18 €/tonne	+ 0,20 €/habitant	+ 8,79 €/tonne
Gravats	11 754,17 t	118 388 €	20 026 €	0 €	- 3,15 €/habitant	- 11,78 €/tonne	- 3,24 €/habitant	- 13,38 €/tonne
Déchets végétaux	3 945,74 t	47 252 €	59 746 €	0 €	- 2,44 €/habitant	- 27,12 €/tonne	- 2,35 €/habitant	- 26,92 €/tonne
Bois	1 361,13 t	49 210 €	22 018 €	0 €	- 1,62 €/habitant	- 52,33 €/tonne	- 1,59 €/habitant	- 52,10 €/tonne
D.D.M. (toxiques) + huiles et bidons	84,06 t	6 003 €	36 717 €	0 €	- 0,97 €/habitant	- 508,21 €/tonne	- 0,90 €/habitant	- 575,26 €/tonne
Huiles végétales	0,46 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/habitant	0,00 €/tonne	0,00 €/habitant	0,00 €/tonne
Batteries	1,34 t	0 €	0 €	134 €	0,00 €/habitant	+ 100,00 €/tonne	+ 0,04 €/habitant	+ 100,00 €/tonne
DEEE (y compris ampoules et tubes)	418,68 t	0 €	0 €	23 567 €	+ 0,54 €/habitant	+ 56,29 €/tonne	+ 0,35 €/habitant	+ 39,92 €/tonne
Amiante liée	42,44 t	3 577 €	13 596 €	0 €	- 0,39 €/habitant	- 404,64 €/tonne	- 0,15 €/habitant	- 296,43 €/tonne
Textile	52,55 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/habitant	0,00 €/tonne	0,00 €/habitant	0,00 €/tonne
Piles et accumulateurs	4,51 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/habitant	0,00 €/tonne	0,00 €/habitant	0,00 €/tonne
TOTAL	19 131,00 t	302 583 €	152 103 €	109 181 €	- 7,87 €/habitant	- 18,06 €/tonne	- 7,96 €/habitant	- 19,62 €/tonne

IV. Quelques repères

Effectifs (le personnel au 31 décembre 2008) :

- 6 agents titulaires de la fonction publique territoriale dont un équivalent temps plein pour la filière interne « cartons »
- 1 emploi aidé de type C.A.E. pour la filière interne « polystyrène »

Compte Administratif 2008 :

Dépenses de fonctionnement 2008 : **3 175 610 €** (3 103 497 € en 2007)

Dont **223 060 €** de charges de personnel soit **7,0 %** (6,0 % en 2007)

Dépenses d'investissements 2008 : **314 505 €** (274 688 € en 2007)

Participation des EPCI adhérents (sur la base de la population INSEE 2009) :

La participation moyenne demandée en 2008 aux EPCI adhérents a été de 61,94 € par habitant (58,34 €/hab. en 2007), dont 52,98 € (50,51 €/hab. en 2007) affectés aux coûts des transports et des traitements pour l'ensemble des déchets pris en charge soit 85,54% de la participation (86,57% en 2007).

Divers : les locaux administratifs sont loués auprès de la mairie de St Hippolyte du Fort, en centre-ville, place des Enfants de Troupe.

Depuis juillet 2004, le syndicat mixte est propriétaire d'un local technique de 300 m² (sur une parcelle totale de 2 018 m²), sur la zone artisanale du Tapis Vert à St Hippolyte du Fort. Y sont entreposés, les matériels de tri en réparation ou en surnombre en attente de la période estivale, les véhicules et le matériel de nettoyage des PAV, le matériel lié aux filières « cartons » et « polystyrène », les bennes de roulement pour l'évacuation des déchets en sortie de déchèteries (gros bidons plastiques et cartons), et le matériel en transit avant distribution dans les EPCI adhérents (composteurs individuels, sacs de collecte sélective, etc.).

V. Coups de projecteur

La filière interne « cartons » :

- nombre de bennes de déchèteries (30 m³) reçues sur le site de St Hippolyte du Fort : 284 (soit 8 520 m³)
- nombre de bennes (9 m³) reçues sur le site de St Hippolyte du Fort : 337 (soit 3 033 m³)
- nombre de balles constituées : 504 (soit 1,025 tonne par balle)
- nombre d'enlèvements par les repreneurs à partir du site de St Hippolyte du Fort : 24
- bilan de la prestation interne sur le site de St Hippolyte (salaire, carburant, électricité, maintenance, entretien/réparation, recette liée à la vente du carton) : excédent de 4 246 €

La filière interne « polystyrène » :

- volume entrant : 969 m³ soit l'équivalent de 32,3 bennes de déchèteries
 - densité entrante : 6,2 kg/m³
- volume sortant : 49 m³ soit l'équivalent de 1,6 benne de déchèterie
 - densité sortante : 122,5 kg/m³
- bilan de la prestation interne sur le site de St Hippolyte (salaire, électricité, maintenance, entretien/réparation, recette liée à la vente du polystyrène) : déficit de 2 485 €

Etabli à St Hippolyte du Fort, le 19 mars 2009